

RECAPITULATIF DES TAXES COMMUNALES DE L'EXERCICE 2010

(suite)

TYPE DE TAXE	PARTICULARITES DE LA TAXE	TAUX
Courts de tennis privés	par court de tennis privé existant au 1er janvier de l'exercice d'imposition	250,00 €
Imprimés non adressés	zone de distribution = le territoire de la commune taxatrice et les communes limitrophes	
	par exemplaire distribué, pour les écrits et échantillons publicitaires jusqu'à 10 grammes inclus	0,0111 €
	par exemplaire distribué, pour les écrits et échantillons publicitaires au-delà de 10 grammes et jusqu'à 40 grammes inclus	0,0297 €
	par exemplaire distribué, pour les écrits et échantillons publicitaires au-delà de 40 grammes et jusqu'à 225 grammes inclus	0,0446 €
	par exemplaire distribué, pour les écrits et échantillons publicitaires supérieurs à 225 grammes	0,0800 €
	tout écrit distribué émanant de la presse régionale gratuite (taux uniforme par exemplaire distribué)	0,0060 €
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.)	pourcentage de la partie calculée conformément à l'article 466 du Code des Impôts sur les Revenus, de l'Impôt des Personnes Physiques dû à l'Etat pour le même exercice	7,5 %
Centimes additionnels au précompte immobilier	perçu au profit de la commune, au principal du précompte immobilier	2.500 centimes
Exploitation des carrières	par exploitation de carrières telles que définies par l'article 2 du Décret du Conseil régional wallon du 27 octobre 1988 sur les carrières exploitées au 1er janvier de l'exercice d'imposition	69.550,00 €
Immeubles inoccupés	par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, tout mètre commencé étant dû en entier	50,00 €
	par mètre courant au premier anniversaire de la date du 2ème constat	100,00 €
	aux dates anniversaires suivantes	150,00 €
Pylônes de diffusion GSM	- par pylône	2.500,00 €
	- par pylône installé entre le 1er janvier et le 30 juin de l'année en cours	1.250,00 €